

Administration et Rédaction

avenue de Fribourg
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS	
	En Suisse
Trois mois	6 — 7 —
Six mois	10 — 12 —
Un an	18 — 25 —

G. L. K. + M. V. K.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES et RÉCLAMES

Agence de publicité
KAAFFENSTEIN ET VOGLER

TAUX D'INSERTION	
	Par ligne
1ère ligne	15 cent.
2ème ligne	10 cent.
3ème ligne	8 cent.
4ème ligne	6 cent.
5ème ligne	5 cent.

S. Jean de Matha

Nouvelles du jour

Les nouvelles d'Algésiras sont moins bonnes ce matin. On serait arrivé au moment de discuter le point difficile de la police marocaine. Des correspondants de journaux prêtent à M. Revoil de réclamer pour la France le mandat général de l'organisation de la police au Maroc. D'autres disent que les agents consulaires des puissances à Tanger regardent comme certain l'échec de la conférence en ce sens que les délégués se sépareraient sans pouvoir résoudre l'essentiel. Ceci est vraisemblable, mais les reporters des journaux ne peuvent rien assurer. Les diplomates ne leur livrent pas leurs pensées ; peut-être que, d'ailleurs, ils n'aperçoivent pas eux-mêmes le point d'aboutissement.

Les délégués marocains sont les seuls à dire exactement ce qu'ils veulent. Depuis lundi soir, ils font circuler un projet de réorganisation de la police. Le sultan organiserait personnellement la police, en mettant, à sa tête, un ministre, servi par les gouverneurs de province qui auraient sous leurs ordres des commissaires européens, dans la dépendance desquels se trouveraient des indigènes. A Fez, il y aurait une école de police avec des instructeurs européens. Pour le recrutement des commissaires, on ferait appel non pas aux nations, mais aux nationaux des différents pays.

De cette façon la police ne serait pas réellement internationale, mais marocaine. Ce serait la ruine de l'idée française, et aussi de toute police. Le Maroc resterait dans son *statu quo* de désordre et d'insurrection.

Aucune puissance, pas même l'Allemagne, ne peut soutenir le projet sultanique. Mohamed el Torrès et Mohamed el Mokhri, quand on leur aura exposé l'insanité de leurs propositions, éclateront de rire, ce qui est la manière dont les Arabes, à bout de raisons, se montrent beaux joueurs.

Le clef de la situation est entre les mains de l'Allemagne. Qu'est-ce qu'elle acceptera et qu'est-ce qu'elle refusera des demandes de la France ? Les délégués des autres puissances ne savent probablement pas encore les concessions que sont disposés à se faire les deux principales intéressées. Ils attendent que MM. Radowitz, Tattenbach, Revoil sortent de leur réserve. M^{me} de Tattenbach fait circuler un album où chaque délégué est prié d'inscrire une pensée ou une impression sur la conférence. M. Visconti-Venosta n'y a inscrit que ces mots : *Pax hominibus bonae voluntatis*.

M. Sonnino négocie encore pour composer son ministère.

On dit, à Rome, que les amis de M. Giolitti regrettent vivement l'imprudence commise par celui-ci en intervenant au dernier moment en faveur de M. Fortis dans le débat sur la politique du ministère. Ce manque de sagesse lui aurait ôté la possibilité de recueillir la succession du défunt cabinet.

Mais il ne faudrait jamais blâmer un homme politique se jetant à l'eau pour sauver un homme politique qui se noie. Si l'on distribuait des médailles de sauvetage pour ces sortes d'actes de courage, elles seraient plus rares sur des poitrines de ministres que les décorations.

Une intéressante polémique a lieu en ce moment entre l'*Unità cattolica*, l'organe des conservateurs intransigeants, et la *Cultura sociale* de don Murri, sur

le devoir des catholiques de voter pour un candidat libéral quand il se trouve en compétition avec un candidat socialiste.

L'*Unità* soutient ce devoir ; la *Cultura* fait remarquer, d'après un cas récent où les catholiques sont allés voter avec la dispense, que, du moment que le *non expedit* est levé, la conscience de chaque citoyen est libre de se diriger de la manière qu'elle croit plus digne et plus juste.

L'*Osservatore cattolico* fait remarquer à son tour la vanité de ces discussions *a priori* sur des questions qu'on ne peut sagement juger qu'en se plaçant sur le terrain des faits. Telle attitude conviendra dans telle situation et ne conviendra pas dans telle autre. « Du moment, dit-il, qu'il est préférable à l'heure actuelle, en Italie, d'avoir des députés modérés plutôt que des catholiques, pourquoi ne pourrait-on pas, en présence de certaines situations, préférer un radical ou un socialiste à un modéré » et il apporte l'exemple des catholiques irlandais qui, dans les dernières élections, ont non seulement préféré le candidat libéral au candidat conservateur, mais ont encore préféré le candidat ouvrier au candidat libéral.

En vertu même du jugement qu'il porte, l'*Osservatore cattolico* a tort d'assimiler le cas des catholiques italiens à celui des catholiques irlandais. Il ne faut pas se diriger d'après des analogies apparentes, mais d'après le principe qu'il faut rechercher toujours le plus grand bien.

L'illustre professeur Cavazzi, appelé à remplacer le professeur Canestrini à la chaire de zoologie de l'Université de Padoue, a inauguré ses cours par une leçon intitulée : *la banqueroute du darwinisme*. Il a soutenu, à l'encontre de Darwin, la pluralité des origines des êtres et, avec une logique irréfutable, soutenue par une science profonde, il a prouvé que toutes les théories des évolutionnistes sont aujourd'hui reléguées dans le domaine des romans scientifiques et dans les conférences des solitaires libres-penseurs.

Le nombre des antidarwinistes augmente toujours plus.

Les évolutionnistes ou darwinistes croyaient avoir porté un coup mortel au récit biblique, et Darwin était devenu, à tort ou à raison, le porte-étendard de l'anticléricalisme scientifique de tous les pays. Qui aurait cru que leurs espérances devaient être si tôt démenties au nom de cette science positive que beaucoup déclarent infailible. C'est une leçon pour nous de ne pas trop nous émoouvoir des prétentions de certains savants et de ne pas nous mettre à leur remorque avec légèreté.

M. Barthou, l'éternel candidat à un portefeuille dans le cabinet français, a prononcé l'autre jour, à Bordeaux, un important discours électoral où il s'est prononcé contre les syndicats de fonctionnaires. Il visait spécialement les syndicats d'instituteurs.

Hier, mardi, la question des instituteurs a été portée de nouveau devant la Chambre française par M. Paul Constans, socialiste, qui a revendiqué pour les instituteurs comme un droit et leur a demandé comme un devoir de faire de la politique socialiste. La Chambre lui a donné tort, en votant, par 334 voix contre 104, l'ordre du jour pur et simple.

La *Novoje Vremia* annonce que le jour des élections à la Douma d'empire aura lieu dans toute la Russie le 7 avril et l'ouverture de la Douma le 24 avril.

Automobiles et Cycles

Le règlement intercantonal, du 13 juin 1904, sur la circulation des automobiles et des cycles, en Suisse, est entré définitivement en vigueur le 1^{er} janvier 1906. Quelques cantons, parmi lesquels Fribourg, ont cependant usé de la faculté qui leur était accordée de le mettre en exécution déjà en 1905.

On supposait, à l'origine, que tous les cantons adhèreraient au concordat ; mais ceux d'Uri et des Grisons ne l'ont pas fait en raison de la topographie accidentée de leur territoire, où la plupart des voies de communication sont des routes de montagne sur lesquelles la circulation des automobiles et des vélos présente pour le public de graves inconvénients. Cependant ces cantons auraient pu déclarer leur adhésion, comme Berne et Valais, puisque le chapitre II du concordat réserve aux cantons le droit de défendre la circulation des automobiles et des cycles sur certaines routes. Quoi qu'il en soit, on ne peut obliger ces Etats à entrer dans le concordat ; peut-être s'y décideront-ils plus tard.

Nous croyons utile d'indiquer les principales dispositions du concordat, avec l'interprétation donnée, dans une conférence des cantons concordataires tenue à Berne, le 6 février 1905, au sujet de certains articles dont l'application pouvait présenter quelques difficultés.

a) Automobiles.

Les art. 1 et 2 prévoient que les automobiles, motocycles et tous véhicules à moteur mécanique doivent être examinés par un expert spécialiste désigné par l'autorité cantonale compétente. Cet expert devra s'assurer de la bonne construction de la voiture et de son moteur, ainsi que de l'existence des accessoires nécessaires.

A cet égard, dans la conférence de Berne, le Département fédéral de l'Intérieur s'est chargé de faire étudier la proposition suivante :

« Pour bien définir la portée de l'art. 2 du concordat, il convient de fixer des règles précises sur ce que l'on entend par une bonne construction des véhicules à moteur mécanique. Il y a lieu d'exiger entre autres que ces machines présentent des garanties suffisantes au point de vue d'un fonctionnement normal et sûr, qu'elles ne fassent pas un bruit exagéré et ne produisent pas trop de fumée, de vapeur ou d'odeur désagréable. »

A teneur de l'art. 3, nul ne peut conduire un véhicule à moteur sans une autorisation de l'autorité compétente du canton de sa résidence (Fribourg, Direction de Police cantonale) et contenant les indications nécessaires au sujet de la personne et de la machine. Cette autorisation est valable sur le territoire de tous les cantons concordataires ; elle peut être retirée en cas de contraventions réitérées au règlement sur la circulation. La chancellerie du Département fédéral de l'Intérieur est chargée de tenir un registre général des autorisations délivrées par les cantons.

Il résulte des dispositions de cet article que l'autorisation de circulation délivrée par l'un des cantons concordataires est valable sur le territoire d'un autre canton concordataire seulement en cas de séjour momentané dans ce dernier ; elle cesse de l'être dès que celui qui en bénéficie a transféré son domicile dans un autre canton, car le nouveau domicile entraîne l'application d'une nouvelle législation.

Toutefois, pour atténuer la rigueur de ce mode de procéder, la conférence de Berne a estimé que tous les règlements cantonaux devraient être révisés

de telle sorte que l'on prévienne tout l'année civile comme durée du permis ; celui-ci sera donc valable jusqu'à l'expiration de l'année, quand il y a changement de domicile.

Il a été également décidé que le Département fédéral de l'Intérieur examinerait s'il ne conviendrait pas, comme le concordat le prévoit pour les plaques, d'établir un projet de formulaire unique de permis, pour l'établissement duquel on tiendrait compte des diverses dispositions cantonales.

L'art. 4 stipule que tout véhicule à moteur doit être muni de deux plaques de même modèle pour tous les cantons, portant un numéro d'ordre et l'écusson cantonal ; mais l'assemblée du 6 février 1905 a décidé que les deux plaques seront exigées pour les automobiles seulement. Elle a adopté le type utilisé précédemment dans le canton de Genève, soit le système des chiffres peints en blanc sur fond noir, avec les écussons fédéral et cantonal peints aux deux angles supérieurs. Ce type est de deux dimensions différentes ; la plus petite plaque, de 38 cm. de long sur 10 cm. de large, est placée devant le véhicule et la seconde, de 45 cm. sur 13 cm., se met derrière la voiture.

Pour les motocycles, la conférence a estimé qu'une seule plaque suffisait et elle a adopté le même type que celui admis pour les automobiles, mais de dimensions inférieures et devant être placé à l'arrière de la machine.

En ce qui concerne le mode de numérotage, un projet de numérotage unique élaboré par le Département fédéral de l'Intérieur a été adopté. Ce projet comporte une série de numéros allant du n° 1 à 9999 ; ceux-ci sont attribués aux divers cantons d'après leur importance, avec une certaine réserve pour l'avenir. Lorsqu'un canton aura épuisé la première série, il en recommencera une seconde avec les mêmes numéros, se distinguant de la première par un signe particulier, par exemple, la lettre B signifiant deuxième série. Le canton de Fribourg dispose de 400 numéros, soit les numéros 3401 à 3800.

Ce numérotage unique a le double avantage de faciliter la tenue du registre général et de faire connaître à tout agent de police quels sont les numéros attribués à chaque canton. Il appartient aux cantons de faire confectionner eux-mêmes les plaques d'après le modèle uniforme adopté.

L'art. 5 du concordat prévoit que les étrangers de passage sur le territoire des cantons concordataires ne sont assujettis ni à la taxe ni à la plaque, à condition, toutefois, qu'ils soient porteurs d'un permis de l'Etat dont ils sont ressortissants et qu'il y ait réciprocité de la part de cet Etat.

Cet article est interprété en ce sens que les privilèges qui y sont garantis ne doivent profiter qu'aux conducteurs d'automobiles ne voyageant pas régulièrement en Suisse et n'y venant pas dans un but de lucre ; il sera également appliqué aux étrangers, non seulement lorsqu'ils ne sont qu'en passage en Suisse, mais aussi lorsqu'ils y séjournent plus longtemps pour affaires ou raisons de santé, à la condition qu'ils soient pourvus de plaques et de permis délivrés par un Etat avec lequel il y a réciprocité. En prenant cette décision, la conférence de Berne a songé surtout aux intérêts importants de l'industrie des étrangers en Suisse.

Les funérailles du roi Christian

Les funérailles du roi Christian auront lieu le dimanche 18 février, conformément à l'ordre du roi.

Les inventaires à Paris

Des inventaires ont eu lieu lundi à Paris, mais dans les églises où l'on s'y attendait le moins. Ils ont surpris les conseillers municipaux qui inaugurent aujourd'hui la série des fêtes offertes aux membres du County Council. Ils se croyaient assurés que l'on ferait trêve à ces inventaires pendant la présence des Anglais à Paris. On avait même parlé d'une démarche de M. Paul Brousse et d'une promesse de M. Rouvier.

Les inventaires ont été faits à Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Ferdinand des Terres, Notre-Dame de Passy, Saint-Nicolas-du-Charbonnet. Et en banlieue, à Bagneux, Clichy, Colombes, Fontenay-sous-Bois, Maisons-Alfort, Romainville, Saint Ouen, Suresnes et Vitry.

A Saint-Vincent-de-Paul, la résistance avait été organisée. Cette église, fermée par des portes de bronze, eût été difficile à ouvrir. Mais l'arrivée fortuite du receveur de l'enregistrement n'a pas permis aux fidèles de s'assembler.

L'opération était terminée à trois heures. A N. D. de Passy, quelques fidèles, en très petit nombre d'ailleurs, qui se trouvaient dans l'église, voulurent manifester et sonner le tocsin, mais l'abbé Douvain s'interposa et les ramena au calme.

D'autres églises devaient recevoir le délégué de l'enregistrement. On désignait notamment Saint-Roch, Saint-Honoré-d'Elan et Notre-Dame-les-Champs.

A Saint-Roch, l'église était pleine de défenseurs de toute condition et de tout âge. Quelques personnalités notables, dont deux anciens où lera, peu de femmes, deux cents hommes, se mirent en devoir de barrer l'église, contre le gré des vicaires et du curé, qui dirent voir dans l'assemblée trop d'éléments qui leur étaient étrangers et qui manquaient des habitudes à quoi se reconnaissent les fidèles.

Deux courants se manifestaient : celui de la résistance l'emporta ; l'on poussa des chaises contre les portes, qui furent fermées et retinrent prisonniers jusqu'à cinq heures les fidèles qui étaient entrés dans l'église.

Personne, du reste, ne se présenta.

En province

A Montpellier, l'inventaire des églises Sainte-Anne et Sainte-Eulalie a été fait malgré l'opposition de la foule. Les abords de ces églises étaient gardés par la gendarmerie et des soldats. Les portes, barricadées intérieurement, ont été enfoncées par des soldats du 2^e génie. L'inventaire a eu lieu après les protestations des curés et des présidents du conseil de fabrique, lues au milieu des hautes de la foule. Cinq arrestations ont été opérées et maintenues. Des bagarres ont eu lieu entre catholiques et socialistes.

A Béziers, les agents du gouvernement n'ont pu pénétrer dans les églises, l'entrée de chacune d'elles étant barrée par un groupe de fidèles.

A Saint-Brieuc, la protestation de Mgr Fallières, cousin du nouveau président de la République, est à signaler. Nous en extrayons les passages suivants :

Je veux qu'un seul même de cette maison ma protestation la plus énergique atteigne non votre personne, mais votre fonction.

Votre inventaire — le passé d'hier est là pour nous éclairer — n'est que le prélude trop certain d'une spoliation sacrilège. Qu'il s'agisse des églises, des établissements ecclésiastiques ou de cette messe épiscopale, il n'est pas un de mes frères, pas un de ces laïques intégrés qui en sont avec eux les gardiens, qui consente à se faire le complice de cette odieuse besogne par une indication ou par une signature.

Pour moi, j'ai promis solennellement au jour de mon sacre de garder et de défendre ce patrimoine de l'Eglise.

Je suis un vieux breton et je ne déshonorerai pas par un parjure les derniers jours de ma longue carrière.

A Montauban, l'évêque, accompagné de ses vicaires généraux, vint à la cathédrale pour assister à l'inventaire, lorsqu'il s'est heurté à un cordon de troupes qui l'ont empêché de passer.

L'évêque est monté sur le siège de la voiture et a pris la foule à témoin qu'il ne pouvait se rendre à la convocation.

A Toulouse, l'inventaire de la cathédrale a été remis. La foule s'était barricadée.

dée à l'intérieur. On sonnait le glas et le tocsin.

A Mende, lorsque l'inspecteur de l'enregistrement s'est présenté au grand séminaire pour procéder à l'inventaire, l'entrée lui a été refusée et il a dû se retirer. Il est revenu avec les sapeurs du 142^e d'infanterie, qui ont enfoncé la porte.

Au Puy, toutes les portes de la cathédrale étant barricadées, on dut réquisitionner un charpentier pour les enfoncer.

A Besançon, des forces de police importantes et des troupes barraient toutes les rues conduisant à la cathédrale.

A deux heures, un serrurier, requis, a fait sauter une porte.

Pour la défense des églises

Il vient de se fonder au quartier latin une « ligue des étudiants en droit pour la défense des églises. »

EN RUSSIE

Odessa, 6.

Dans une maison du faubourg, à Odessa, plusieurs bombes ont fait explosion simultanément, dans la nuit de lundi à mardi. Un étage de l'édifice a été détruit, deux enfants tués et huit personnes blessées grièvement. Le propriétaire des bombes, qui a été également blessé, a déclaré qu'il avait eu l'intention de commettre un attentat contre la police.

Kieff, 6.

La court martiale de Kieff a condamné le nommé Saslawski, âgé de 18 ans, à être pendu pour avoir menacé un agent.

LE MARIAGE D'ALPHONSE XIII

L'indocile fiancé

Comme il était permis de le supprimer sans être grand prophète, la première entrevue de la reine-mère d'Espagne et de sa future belle-fille, la princesse de Battenberg, fut des plus affectueuses des deux côtés.

Au cours de la conversation, la reine-mère dit à la princesse :

— Pour notre première visite, laissez-moi vous adresser une demande. Promettez-moi d'user de toute votre influence pour amener le roi à modérer la vitesse de son automobile; je n'ai jamais pu l'obtenir. Mais sans doute, ajouta la reine en souriant, aurez-vous plus d'influence.

La princesse promit; et, une heure après, elle partit en promenade avec Alphonse XIII qui lança sa machine et fit du cent à l'heure, suivant son habitude.

La législation sociale au Reichstag

Berlin, 6.

Au cours de la discussion du budget de l'intérieur, M. Posadowski répond à un certain nombre de questions. Il rappelle les paroles prononcées par les orateurs des différents partis et déclare qu'il y a lieu d'espérer que le projet de loi concernant l'unification des lois sociales pourra être élaboré jusqu'à fin 1907. Il est certain, déclare l'orateur, que l'essor industriel que l'Allemagne a pris pendant les dernières décades est dû à son personnel ouvrier. D'autre part, il faut reconnaître que la législation sociale a exercé une grande influence sur l'existence physique et intellectuelle tout entière des ouvriers. Les socialistes élèvent des prétentions irréalisables, et, comme ils le savent, ils voudraient abolir l'Etat actuel. Malgré ses tendances destructives, il faut appuyer le mouvement ouvrier dont le but est d'améliorer la situation du prolétariat,

sans porter atteinte à la base monarchique de l'Etat. Les partis bourgeois ont donc tout intérêt à appuyer le mouvement socialiste chrétien. Si le goût des œuvres sociales va en diminuant, cela provient de ce que le socialisme joue avec la révolution. Il n'est pas assez objectif pour reconnaître ce que l'Etat et la société bourgeoise ont fait. Le socialisme commet ainsi une faute de tactique, car il aigrit le gouvernement et les partis bourgeois, tout en égarant les ouvriers. (Vifs applaudissements sur les bancs des partis bourgeois.)

Contre la pornographie

La Fédération des sociétés contre la pornographie a tenu dimanche, à Paris, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Bérenger, sénateur, membre de l'Institut, président de la Fédération, une séance solennelle de protestation contre la licence des écrits, des images et des spectacles offerts au public.

Les orateurs, MM. Bérenger, l'abbé Sarrillanges, Ferdinand Buisson, Marc Sangnier, le pasteur Comte, n'ont pu se faire entendre, la salle ayant été envahie par des bandes de perturbateurs qui ont converti les discours de clameurs.

Echos de partout

LES VRAIS TAPEURS

Les vrais « tapeurs », à notre époque, ce sont certains gens du monde, qu'affole le grand luxe, et qui, possesseurs de rentes insuffisantes — quinze à quarante mille livres — veulent se le procurer à tout prix. Emportés par leur passion, endurcis par une éducation sans générosité, ils trouvent naturel de se procurer les satisfactions souhaitées aux dépens des autres. Et, dans cette entreprise, ils déploient un egoïsme, une audace, une dévotion incroyables. — Quelques anecdotes, prises parmi les plus récentes et les plus sûres, en témoignent.

Mme X., qui jouit d'une réelle opulence, d'autant plus appréciable qu'elle a dépassé la soixantaine, qu'elle est veuve et que son fils unique dirige une importante et lucrative exploitation, Mme X., dont l'âge ajoute à la coquetterie sans enlever à son egoïsme foncier, souhaite avoir son portrait... gratis.

« Voyez vous, explique-t-elle, d'un ton protecteur, à un artiste apprécié, mais jeune encore, les peintres qui m'ont vu et toujours exprimé le désir de fixer mes traits sur la toile. Et c'est bien naturel. Observez la pureté du front, la finesse de la bouche, la ligne du nez, la fraîcheur de la carnation, l'éclat des yeux ! Il suffit d'une reproduction fidèle pour réaliser une belle œuvre... qui m'est en retour cédée gracieusement. Mais croyez que j'ai refusé à la plupart. Il n'en irait point de même avec vous, dont je sais la parfaite éducation et le talent. Sans doute auriez-vous plaisir à faire et m'offrir mon portrait... Je le placerais dans mon salon, où il serait admiré et vous attirerait des offres avantageuses. »

Et c'est ainsi que l'on se flatte de prendre le temps et l'effort d'un artiste, sans autre compensation qu'une aide illusoire.

Ce ne sont point les seuls artistes que certains gens du monde mettent ainsi, insolemment, en coupe réglée, mais tous ceux qui détiennent quelque utilité — ou frivole — coûteuse. Veulent-ils voyager ? Ils assignent les conseils, les secrétariats des compagnies de chemins de fer pour en obtenir des « permis » sans bourse délier. De même, ils considèrent comme un manquement d'aller au théâtre à d'autres places qu'aux plus recherchées... et par faveur !

Ce mécène, répandu, brillant, possède un grand train de maison, six à huit serviteurs, deux automobiles — signe actuel de l'opulence — et ses revenus n'excèdent point 25 mille francs. Il allègue volontiers les frais princiers qu'exige l'éducation de ses filles. Simple bluff. La rétribution qu'il paie est dérisoire. Avec succès, il a fait mûrir ses relations. Il a depuis obtenu la rosette académique pour la

directrice de l'établissement et il fait décorer les palmes à ses principales auxiliaires.

Sa femme est d'une élégance recherchée et toujours inédite. Elle est vêtue presque sans dépense par un couturier. En revanche, elle vient sa manière impeccable et lui procure, dit-elle, des clients prodigieux.

C'est le tapage incessant et divers est pour ces « oisifs » une industrie favorite et lucrative. Par là, ils satisfont à leur besoin effréné de jouissances. S'ils déploient, dans cet art, une telle virtuosité, c'est qu'ils possèdent, dès leur jeunesse, cette conviction insaisissable : que le prochain est tallable et corvéable à merci et que la fortune de quelques-uns ne peut s'édifier que sur l'exploitation des autres !

LES ARTILLERS DE LA PIÈCE HUMIDE

On a, ces jours-ci, à Paris, en recours contre les manifestants des églises inventoriées aux pompiers et aux pompiers. Un journal parisien rappelle à ce propos dans quelques circonstances il fut fait pour la première fois emploi de ce moyen de répression :

L'inventeur en est le maréchal Mouton, comte de Lobau.

Il s'était distingué à Novi, à Jéna, à Léna, à Friedland, en Espagne; il avait décidé de la victoire à Lützen.

Louis-Philippe, peu après son avènement, le nomma commandant général de la garde nationale de Paris, lorsque La Fayette donna sa démission et le créa maréchal de France en 1831.

Les émeutes étaient nombreuses en ce temps-là. Les bonapartistes, mécontents de la proclamation de la monarchie, s'assemblaient tous les soirs sur la place Vendôme, autour de la colonne et tâchaient de soulever le peuple en faveur de leur cause ou en faveur de la République.

Louis-Philippe tenait à les rallier plutôt qu'à les écraser. Il ne voulait pas qu'on employât la force contre eux.

C'est alors que le maréchal Lobau eut une idée ingénieuse. Il fit venir les pompiers et, après les sommations légales annoncées par un tambour, il commanda le feu.

Bientôt la place Vendôme ne fut plus qu'un vaste marécage où pataugeaient les humides émeutiers, ou les derniers combattants se relevaient avec peine, secouant leurs vêtements imbibés d'eau, et s'en allaient, au milieu des rires de la foule, massés près des boulevards. La révolte était noyée.

Comment se venger d'une spirituelle répression de l'émeute, si ce n'est avec de l'esprit ?

On fit des caricatures. On appela le maréchal « l'artilleur de la pièce humide » et, comme le Gouvernement s'affirmait un gouvernement « de juste milieu » entre les royalistes et les républicains, on chanta sur un air de pont-neuf :

C'est la seringue
Qui vous distingue,
Partisans du juste milieu !

Jamais Paris ne fut si gai au lendemain d'une émeute.

Ce qui est odieux, c'est de joindre la plaisanterie à la brutalité, comme on l'a fait à Paris ces jours.

Quand on veut avoir de l'esprit, on n'emploie pas la force; quand on est décidé à verser le sang, on ne va pas chercher la seringue.

LE PARC AUTOMOBILE DE GUILLAUME II

Actuellement, le parc automobile de l'empereur allemand compte 5 machines dont 4 allemandes et une italienne.

Cette dernière, don du roi d'Italie, est la préférée de l'empereur. Il fit sur cette machine, l'été dernier, le parcours de Hanovre à Lünebourg et de Lünebourg à Hambourg (320 kilomètres) en trois heures vingt-sept minutes, c'est-à-dire une moyenne de 95 kilomètres par heure !

Les voitures automobiles impériales sont peintes en jaune foncé.

MOT DE LA FIN

En correctionnelle, le président à un prévenu :

— Etes-vous marié ou célibataire ?
— Le prévenu se répond pas et pousse un gros soupir. Le président, sur un ton conciliant :

— Remettez-vous, mon ami; je comprends : vous êtes marié !

CONFÉDÉRATION

Exposition suisse à Milan. — Le conseil d'administration de la Société pour le chalet suisse à l'exposition du Simplon, à Milan, a nommé président M. Gay, architecte à Lausanne; vice-président, M. Ferrier, de St. Blaise; secrétaire, M. F. Marti, notaire à Berne. En outre, le Conseil d'administration a approuvé les plans qui lui ont été soumis, ainsi que le contrat avec le restaurateur M. Abbubi, à Yverdon.

Tant le chalet suisse lui-même que les objets qui seront exposés dans les locaux locaux du premier étage, seront jugés par le jury compétent.

Voies d'accès au Simplon. — Les Débats, parlant des voies d'accès au Simplon, disent que le plus sage parti à prendre semble bien être celui de s'attacher présentement à l'amélioration de la ligne que rassemblera le tracé Frasnè-Vallorbe, qui gagne Lausanne. Assurément si la Faucille était faite, il serait plus agréable de la prendre; mais elle est encore dans les limbes et les moyens financiers de la construire ne sont pas trouvés. Nous pensons bien, disent les Débats, que le gouvernement français ne s'engagera pas à la légère, quand les choses seront mises au point, dans une telle entreprise.

Nos finances ne nous permettent pas, actuellement surtout, de pareilles fantaisies. Nous ne parlons que pour mémoire du percement du Mont Blanc. Ce serait un tunnel de plus, mais surtout des centaines de millions de moins sans profit. La ligne du Mont-Cenis en pâtirait sans aucun doute et la montagne accoucherait encore une fois d'une souris. Il est très séduisant d'imaginer de vastes projets. Au moins faut-il être sûr, d'abord, qu'ils répondent aux idées qu'on s'en fait et posséder les moyens financiers de les mettre à exécution.

Décès. — On annonce de Schwyz la décès subit de l'avocat Gyr, qui a succombé à une congestion cérébrale.

Vendredi dernier ont eu lieu, à Schwanden, les funérailles de M. Pierre Hefli, conseiller d'Etat de Glaris, décédé à l'âge de 48 ans, après quelques jours seulement de maladie.

A Saint-Gall. — Les libéraux saint-gallois sont partis sur le sentier de guerre. Ils rêvent d'un kulturkampf scolaire et ils se flattent de s'attacher, pour cette expédition, les démocrates jusqu'ici alliés aux conservateurs.

L'Ostschweiz jette un seuil d'eau froide sur cet enthousiasme belliqueux. Rien n'autorise à douter de la solidité de l'alliance conservatrice-démocratique. Elle se moque des libéraux, qui tantôt cajolent les démocrates et tantôt les venant aux dires infernaux.

Le Stadtanzeiger (démocratique) écrit : « Inutile de songer à vouloir modifier la représentation des partis du gouvernement. Tant qu'on verra un parti, qui est minorité dans le pays, détenir la majorité au Grand Conseil, il n'y aura pas de raison pour rectifier la proportion au Conseil d'Etat. »

Une campagne référendaire. — On annonce de Genève que le référendum sera demandé à l'égard de la loi fédérale sur les denrées alimentaires.

Les auberges à Berne. — La ville de Berne compte 231 auberges. La valeur des immeubles s'élève à 24 1/2 millions. La patente la plus basse est de 800 fr.; la plus haute, de 2000 francs. Les patentes produisent au total 134,000 fr. Le gain des aubergistes est évalué à 622,000 fr. L'impôt (8 % pour la commune, 3 1/2 % pour l'Etat) produit donc 42,000 francs.

Pour le gaz, les aubergistes bernois paient 128,000 fr.

Les prix de location des auberges varient de 200 à 20,000 francs.

Les changements de mains sont fréquents. Au cours des 10 dernières années, 181 auberges ont changé 201 fois de propriétaires; 82 hôtels ont subi 84 changements de propriétaires.

Les changements de locataires sont encore plus fréquents. Dans 181 auberges, il y a eu, en 10 ans, 495 changements de locataires.

En 10 ans, il y a eu 77 faillites d'aubergistes. Une seule auberge a compté, en 10 ans, quatre faillites de tenanciers.

Une brochure, à laquelle nous empruntons ces indications, conclut qu'un vu de l'état peu réjouissant des auberges de la ville de Berne, il faut appliquer un remède énergique : ne plus délivrer de nouvelles patentes jusqu'à nouvel ordre et, pour l'avenir, interpréter dans le sens restrictif la clause du besoin public.

Dès qu'une auberge cesse de donner un rendement moyen par les voies normales, elle devient un péril pour la moralité publique, comme cela se constate à Zurich, où il existe près de 1100 établissements — 400 de trop, en égard aux besoins réels.

Recensement du bétail. — Le recensement annuel du bétail vaudois au 1^{er} janvier 1906, accuse 211,034 bêtes, dont 130,844 pièces de gros bétail. L'effectif du bétail bovin est de 112,603 pièces, soit 6005 de plus qu'en 1905.

Chronique judiciaire

La responsabilité des cautions

Le Tribunal fédéral vient de trancher une question de principe qui lui était soumise pour la première fois.

Le 27 février 1903, M. Jean Gutknecht, à Rodat, a été nommé, et Frédéric Gutknecht, à Ried, démissionnaire, se constituer cautions solitaires de leur frère, Jacques Gutknecht, propriétaire d'une scierie à Vevay, à Châtelain, à l'effet de garantir l'exécution d'un concordat concluant dans le paiement, ensuite de faillite, du 30 % de créances produites.

A la suite de diverses opérations, la Banque de l'Etat de Fribourg obtint deux actes de défaut de biens, l'un de 16,113 fr. 66, l'autre de 5570 fr. 41, contre Jacques Gutknecht. Elle introduisit alors une action contre les deux cautions Jean et Frédéric, concluant au paiement du 30 % de ces sommes. Le Tribunal du district du Lac lui accorda ses conclusions; les deux cautions ayant recouru, la cour d'appel de Fribourg révoqua cet arrêt, débouta la Banque, et admit les conclusions libératoires des deux cautions, parce qu'elle n'avait pas usé du délai de dix jours pour recourir contre l'estimation que ses créances étaient complètement garanties.

La Banque recourut à son tour au Tribunal fédéral. Après avoir entendu un rapport de M. le Dr Ursprung, la 1^{re} section de la cour fédérale a rejeté le recours de la Banque de l'Etat de Fribourg et confirmé l'arrêt de la cour d'appel de Fribourg.

FAITS DIVERS

STRANGER

Découverte d'un assassinat. — On a trouvé à Drosde, enterré sous le plancher d'une grange, dans une caisse, le corps d'un agent d'assurances de Leipzig, nommé Hart-

— Laissez ces retardataires et pressions le pas, dit gaiement la baronne. Nous arriverons à tard, que votre mère sera inquiète.

Et l'on se hâta, en effet, après que la fillette eut invité « l'arrière-garde » à en faire autant. Jean et Alice tressaillèrent à sa voix, arrachés, semblait-il, à quelque rêve qui les tenait attentifs, cheminant l'un près de l'autre dans l'ombre croissante du soir.

Mais ils n'avaient pas toujours gardé le silence, depuis que les derniers chalets de Marly et l'arrière-plan de montagnes, s'estompant dans une brume dorée, avaient pu à peu près à l'horizon.

Dans ce tête-à-tête relatif, qu'avait peut-être mélangé la mère, au milieu de cette solitude ébaumée par l'odeur des foin, rafraîchie par la douce haleine du soir, Jean avait prononcé des paroles dont frémissait encore le cœur innocent d'Alce.

Il frémissait d'un émoi mystérieux, ce pauvre cœur de jeune fille pour lequel la vie est une page blanche où se destinait à s'écrire, avec ses joies et ses douleurs. Dès les premiers mots il avait répondu à l'appel de Jean.

L'inclination que la mère devait et redoutait était assez vive pour qu'il n'eût pas une minute d'hésitation. Il s'était donné avant même d'être sollicité, imprudemment, sans doute; l'avant devait l'apprendre à Alice.

En ce moment, elle était toute à sa joie silencieuse. Elle n'avait pas répondu aux paroles de Jean; mais elle les avait écoutées, et elle était demeurée près de lui.

Il se sentait sûr, maintenant, de la réciproque d'un sentiment qui allait renoueler sa vie. Sur l'invitation de Daisy, les jeunes gens hâtèrent le pas; et Jean comprit qu'une occasion unique d'être fixé sur son sort allait lui échapper.

(A suivre.)

Lady Solange

PAR

GEORGES DU VALLON

— Vous ne dansez pas ? demanda Mary en souriant à Gérard, qui se levait pour lui faire place près d'une fenêtre largement ouverte aux brises fraîches de la montagne.

— Je m'attendais toi, comme un sauvage, à admirer cette vue dont je ne me lasse pas. Et vous savez que je suis un pauvre danseur.

— Il est certain qu'aux yeux d'un philosophe comme vous, nous devons paraître parfaitement ridicules, tournant comme des toupies d'Allemagne, remarqua Mary, toujours riant.

— Vous aimez le bal, pourtant ?
— Moi ? Pas le moins du monde. Je déteste ces cohues où, sous prétexte de plaisir, on s'étouffe jusqu'à l'asphyxie. Mais j'avoue qu'une réunion sans prétention, comme celle-ci, me paraît aimable et amusante.

— Et vous n'êtes pas seule de votre avis. Voyez les belles couleurs et l'air heureux d'Alce, sans parler de votre petite sœur, Daisy, qui, elle, est tout au plaisir de son âge.

— Ah ! Je vois bien que vous nous blâmez discrètement de goûter un plaisir qui n'est plus de notre âge, à nous. Voulez, Gérard, que nous vous semblions bien fatigués ?

Elle s'était assise sur la chaise qu'il lui offrait, satisfaite de trouver un peu de calme et de fraîcheur; lui restait debout, appuyé contre la fenêtre.

Il sourit de son beau sourire grave, qui donnait une singularité douce à sa physionomie.

— Non, pas trop pour de futurs mondains qui font l'apprentissage de leur métier. Chez vous et Jean, le plaisir est presque un devoir d'état. Faut-il vous blâmer parce que ce devoir vous amuse ?

— Mais il ne m'amuse pas toujours, je vous assure. Combien souvent je préférerais une bonne soirée au coin du feu, à ces salons dont je parlais tout à l'heure ! Non, décidément, je n'aime pas la danse, et je ne danserai plus ce soir.

— Vous n'y aurez pas grand mérite, remarqua gaiement Gérard. Il se fait tard, et je vois Mme Seynald qui se lève.

Les barons donnaient, en effet, le signal du départ. Bientôt, on se retrouva cheminant au crépuscule sur la route asombrée, dans la fraîcheur exquise d'une soirée d'été. Il y avait là tout un petit groupe qui rentrait à Fribourg. Peu à peu, on s'échelonnait, au gré des sympathies, Mary, sa sœur et Gérard ouvraient la marche, que formaient Alice et Jean.

— Ainsi, vous me jugez mondain ? demanda Mary après un assez long silence, pendant lequel la petite Daisy avait babillé sans s'apercevoir qu'on ne lui répondait pas.

Gérard sourit à cette question, posée avec un sérieux non exempt d'un peu d'inquiétude.

— Exactement dans la mesure qui convient à la fille d'un diplomate, miss Mary. — Il l'appela souvent ainsi, bien qu'elle lui donnât l'exemple d'une familiarité plus fraternelle. — Aurais-je été assez ridicule pour jouer aujourd'hui le rôle de censeur ?

— Ridicule, vous ne l'êtes jamais. Censeur, oui... un peu. J'ai compris que vous nous trouviez très dissipés, comme nous disions au coquet.

— Si je me suis permis ce jugement, soyez sûre que je ne vous l'appliquais pas. Vous êtes la raison et la mesure même, mais une mesure aimable, bien préférable, assurément, à ma maussaderie...

— Vous n'êtes pas maussade, Gérard, j'en ai à propos d'interrompre Daisy, qui ne cachait pas sa prédilection pour son grand ami. Je vous trouve bien plus gentil que Jean.

— Très obligé, Daisy. Vous consolez ma pauvre vanité, assez maltraitée par votre sœur.

— Vous n'avez pas compris Mary. Je suis sûre qu'elle voulait vous dire quelque chose de gracieux, car elle a beaucoup d'amitié pour vous.

— Tu es une bavarde, Daisy. Mais Gérard avait l'air si amusé, que la sœur aînée prit le parti de rire, oubliant la petite morale qui devait suivre.

— Pateuse vous voulez bien toutes deux me témoigner quelque amitié, dit gaiement le jeune homme, je vais essayer de me disculper du reproche implicite contenu dans les paroles de miss Mary, en vous avouant mon sentiment sur le monde. Je plains ceux que leur situation oblige à lui sacrifier des heures qui à mon gré, peuvent être mieux employées; et j'admire l'aisance avec laquelle certains d'entre eux font ce sacrifice. Je n'ignore pas qu'un penchant, contre lequel je ne lutte peut-être pas assez, m'entraîne vers la sauvagerie. Pourtant, ma mère ne s'en plaignant pas et aimant elle-même la solitude, je pense que je peux m'y abandonner sans trop de remords.

— Nous savons que penser de ce que vous appelez votre sauvagerie, dit Mary de sa voix

douce et sérieuse. Je vous comprends, car moi aussi, je vivrais volontiers loin du monde, si souvent frivole et méchant. Et cependant, il est des heures où je me laisse entraîner par la gaieté des autres... comme aujourd'hui; tandis que, pour vous, ces folies n'ont pas même un attrait passager.

— Je suis votre aîné, miss Mary, et j'ai vu pleurer ma mère...

Dans le regard ému que la sœur de Jean leva vers le jeune homme, il y avait de la sympathie et du respect.

— Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère ! comme l'a dit notre poète préféré, murmura-t-elle.

Et elle rougit comme si une comparaison involontaire eût traversé son esprit.

Pauvre baronne Seynald ! Pouvait-on lui imputer de n'être pas encore déprise des charmes d'une vie qui ne connaissait pas les larmes !

— J'aime beaucoup lady Solange, Gérard, intervint Daisy, qui avait écouté fort attentivement. Quand je serai grande, je voudrais lui ressembler.

— Commence par devenir plus raisonnable, alors et surtout plus discrète, dit en riant Mary.

— Oh ! toi, tu es trop parfaite pour moi, c'est entendu. Es-tu attendue que j'ajoute à la hauteur de tes vertus, je comprends mieux Alice.

— Vous jugez donc Alice moins parfaite que votre sœur ? demanda malicieusement Gérard.

— Oh ! cela oui... et surtout plus amusante. Je crois que Louis XIV eût appelé Mary « votre Solitude » ; mais, à coup sûr, sa cour eût préféré la société de lady Alice.

Un rire si franc accueillit cette boutade, que la baronne en demanda le motif, et se mit à l'indisposer Échoué de son succès, Daisy voulait communiquer à Alice le trait qu'elle jugeait de nature à la flatter.

mann, qui avait disparu il y a deux ans. La grange avait été louée à cette époque par deux sol-disant artistes qui y firent de rares apparitions.

C'étaient les assassins de Hartmann. Ils viennent d'être arrêtés.

Tragique sauvetage. — Une vingtaine d'étudiants du Collège Saint-Bède, à l'Illinois (Etats-Unis), qui patinaient sur la rivière, ont été précipités à l'eau. Ils furent sauvés, à l'exception de trois, par un professeur, le P. Simon, aidé d'un élève. Malheureusement, en se portant au secours des trois jeunes gens, encore en péril, le P. Simon et l'autre sauveur furent paralysés par le froid et périrent avec ceux qu'ils voulaient secourir.

SUISSE La neige. — Il y a quatre mètres de neige à l'hospice du Grimsel.

FRIBOURG

Voici la lettre de M. le colonel Spreng, avocat à Berne, administrateur de la faillite Smirnoff, dont nous avons annoncé hier la publication :

Je désire volontiers à la demande qui m'est faite et viens vous exposer les circonstances dans lesquelles une somme de 157,000 fr., faisant l'objet d'un litige entre M. de Smirnoff et MM. Geismann, a été remise entre les mains du promotor.

Dans un accord entre les époux Smirnoff et le père de M. Smirnoff, M. La Roche-Ringwald, du 27 mars 1897, il avait été stipulé que le bien maternel échéant à M. Smirnoff devait rester sous la garde et la gestion d'un notaire bâlois à ce désigné, jusqu'au 28 août 1901, etc.

Ce fait était connu de MM. Geismann, qui se firent néanmoins cessation, par acte du 19 janvier 1899, une partie des obligations hypothécaires déposées entre les mains du notaire bâlois en échange desquelles ils prêtèrent une somme ne correspondant de loin pas à la valeur réelle des titres.

M. Geismann, de leur côté, introduisirent à Bâle d'abord une action en remise des titres cessionnés, mais les tribunaux bâlois se déclarèrent incompétents. Puis, en décembre 1902, après que je les y eus amenés par la voie de la provocation, ils intentèrent action à Berne contre la masse en faillite Smirnoff.

MM. Geismann, de leur côté, introduisirent à Bâle d'abord une action en remise des titres cessionnés, mais les tribunaux bâlois se déclarèrent incompétents. Puis, en décembre 1902, après que je les y eus amenés par la voie de la provocation, ils intentèrent action à Berne contre la masse en faillite Smirnoff.

Par la suite, certaines raisons impérieuses déterminèrent à opérer le retrait de l'avis déposé à Bâle qui faisait l'objet du litige entre MM. Geismann et la masse en faillite. Il fut consigné provisoirement à la Caisse d'épargne et de prêts à Berne.

Entre temps, la plupart des obligations hypothécaires avaient été remboursées. Celles qui ne l'étaient pas furent négociées par moi, en qualité d'administrateur de la faillite, d'accord avec le représentant de MM. Geismann.

Dans l'intervalle, Smirnoff avait transféré son domicile de Berne à Fribourg, et de plus, il s'était arrangé avec tous ses créanciers et ceux-ci avaient retiré leurs interventions. Il ne restait plus que celle de M. Smirnoff, ou plutôt de ses enfants, car M. Smirnoff était décédé et ses enfants se trouvaient substitués à leur mère par droit de succession.

La tutelle des enfants Smirnoff passa de Berne aux autorités fribourgeoises. Smirnoff s'adressa à celles-ci pour obtenir le retrait de l'intervention de ses enfants dans sa faillite. L'autorité tutélaire de Fribourg déféra à cette requête, après reconnaissance fournie par Smirnoff en faveur de ses enfants pour l'avis de sa femme soit de leur mère, en tant que cet avis n'avait pas encore été délégué à la femme ou aux enfants par l'administration de la faillite.

Pour la conduite des tractations avec l'administrateur de la faillite, soit pour effectuer le retrait de l'intervention des enfants Smirnoff dans la faillite de leur père, un tuteur spécial leur fut nommé: M. Bosy.

La faillite Smirnoff fut révoquée par disposition du président du tribunal de Berne le 3 avril 1905 et Smirnoff fut réintégré dans sa libre disposition de ses biens.

Dès le moment de la révocation de la faillite, je n'étais plus autorisé à conserver plus longtemps l'importance quel avoir que je détenais comme administrateur de la faillite; j'avais l'obligation d'en faire la remise à Smirnoff qui avait été réintégré par le Juge dans la libre disposition de sa fortune. Mais comme je n'étais en possession de l'avis litigieux entre MM. Geismann et la masse Smirnoff que par un acte, c'est-à-dire avec l'assentiment de

représentant de MM. Geismann, je m'abstins tenu, à l'égard de celui-ci, non pas juridiquement, mais moralement et par sentiment de collégialité, ni à pas me dessaisir de cet avoir sans son consentement. Aussi, lorsque, déjà avant la révocation de la faillite, Smirnoff me demanda comment l'entendais procéder, je lui déclarai que je ne déléguerais l'avis en cause ni à ses seuls créanciers encore existants (ses enfants), ni à lui-même, sans l'assentiment formel du mandataire de MM. Geismann.

LA-dessus, Smirnoff me transmit une déclaration datée du 18 mars 1905 par laquelle le représentant des Geismann donnait, au nom de ceux-ci, son consentement à ce que l'avis en question fût remis au tuteur spécial des enfants Smirnoff, M. Bosy. Cette déclaration fut ensuite remplacée par un acte formel du 25 mars 1905. Les deux actes ont été dressés à Paris où le représentant des Geismann se trouvait à ce moment. Au vu de ces pièces, je fis en deux fois à M. Bosy le versement de la somme totale de 157,000 fr., à laquelle s'élevait l'avis litigieux, intérêts compris.

Ainsi que je l'ai pris par la suite, M. Bosy délivra les 157,000 fr. à M. Smirnoff. En effet, par la révocation de la faillite, celui-ci avait recouvré le droit de tutelle paternelle sur la fortune de ses enfants; en outre, il avait fourni une reconnaissance devant l'autorité papulaire de Fribourg, et, enfin, on m'a exhibé depuis une déclaration du représentant des Geismann, par laquelle il consentait à la remise par M. Bosy à Smirnoff des valeurs provenant de la cession de la masse en faillite.

J'ajoute que le représentant des Geismann était en possession d'une procuration régulière de ses clients.

Maintenant, en ce qui concerne la plainte en escroquerie dirigée par le représentant actuel des Geismann contre M. Bosy, j'ai à remarquer ce qui suit: Je n'ai pas vu cette plainte en escroquerie et ne puis donc pas avoir eu qu'elle reproche à M. Bosy. Mais d'après les faits tels que je les connais et que je viens de les rapporter, il m'est impossible de concevoir sous quelle forme M. Bosy pourrait s'être rendu coupable d'escroquerie et je ne puis à l'heure qu'il est imaginer comment le représentant des Geismann a pu construire une plainte de ce genre. Pour autant que l'affaire n'est connue, l'idée même d'une simple responsabilité civile de M. Bosy m'apparaît inadmissible.

Avec haute considération (Sig.) SPRENG, avocat.

Nominations militaires.

Dans sa séance du 6 février, le Conseil fédéral a arrêté les promotions et nominations suivantes :

Commandant de régiment de cavalerie. — Rég. 2: Major Wilh. Schwendemann, à Aarau, jusqu'ici à disposition.

Commandant de régiment d'artillerie de campagne. — Rég. 3 (artillerie de corps): Major Emile Olier, de et à Genève, jusqu'ici commandant du détachement d'artillerie de campagne I-1, avec promotion au grade de lieutenant-colonel d'artillerie.

Commandant du demi-détachement d'artillerie de position II: Major Alfred Fornerod, d'Avenches, à Winterthour, jusqu'ici deuxième officier d'état-major de ce détachement.

Commandant de régiment d'infanterie. — Rég. 34: Major Eug. Thurler, de et à Fribourg, actuellement commandant du bataillon 15, avec promotion au grade de lieutenant-colonel d'infanterie.

Association des anciens élèves de l'Institut agricole de Pérolles. — Cette société aura son assemblée générale dimanche 11 courant, à 10 1/2 h. du matin, à l'Institut de Pérolles. M. Folly, professeur, comptable, donnera une conférence sur la comptabilité agricole.

Musique de chambre. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le Conservatoire a organisé une série de trois séances de musique de chambre. Ces séances auront lieu au Lycée, dans la grande salle N° 9 du second étage.

Le programme de la première audition, fixée à dimanche prochain, 11 février, à 5 heures du soir, est consacré tout entier aux œuvres de L. von Beethoven. Le Conservatoire a créé un quatuor avec la mission spéciale de faire connaître à ses élèves d'abord, puis au public que cela intéresse, toutes les œuvres écrites pour ce groupement classique d'instruments, et l'on sait combien la littérature en est abondante puisque tous les maîtres ont mis à l'enrichir une prédilection marquée.

Débuter par Beethoven, c'est s'attaquer à cette étonnante suite des seize quatuors qui s'impose de plus en plus à l'admiration générale et qui forme, sans contredit, la base impérissable sur laquelle s'est ébauchée toute la musique de chambre du XIX^{ème} siècle. Et comme nos artistes ont l'intention de nous initier petit à petit aux merveilles de ce monument sans égal, rien de plus naturel que de commencer par les deux premiers quatuors, celui qui porte le numéro 1, en Fa majeur, dont le premier allegro est souvent cité comme un modèle d'habileté à tirer parti d'un simple motif d'une seule mesure, et le second, plus riant, plus gracieux et plus léger, en Sol majeur.

Quant au côté vocal de la musique de chambre on le délaisse souvent, et chez nous, spécialement, il ne paraît pas être apprécié à sa réelle valeur. Aussi le Conservatoire fera-t-il son possible pour réserver dans ses programmes une place importante

an lied. Le lied est la plus pure manifestation du lyrisme en musique et c'est prodigieux à voir le développement que ce genre a subi pour passer des mélodies si simples et si élémentaires de Mozart ou de Schubert jusqu'aux profonds poèmes du même Schubert, de Schumann, de Wolf et de quelques modernes. Si Beethoven, comparativement à d'autres, a peu cultivé le lied, il nous a cependant laissé un certain nombre de pages charmantes, parmi lesquelles il faut citer en premier lieu le cycle intitulé « An die ferne Geliebte » qui sera exécuté dimanche.

Au point de vue administratif, on a adopté le prix unique de 1 fr. 50 par place; mais on délivrera, pour la somme de 3 fr., des cartes d'abonnement aux trois séances de cette saison. Réduction pour MM. les étudiants. Pour la location s'adresser au magasin de musique. M. de C.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré mardi soir, vers 5 h., dans le magasin situé au rez-de-chaussée du bâtiment N° 11, au Boulevard de Pérolles.

Le feu a été communiqué, par un fourneau, au plancher et à la paroi. On a pu s'en rendre assez facilement maître. Les dégâts ne sont pas importants.

La méningite cérébro-spinale. — La Direction militaire cantonale a reçu d'Aarau la nouvelle du décès de la recrue de cavalerie Bœhler, de Morat, qui était atteint de méningite infectieuse.

Fatale maladresse. — On nous écrit: Hier lundi, vers midi, un groupe de chasseurs se trouvaient à Cordast, dans la maison Etter, pour traquer une fouine. Un chasseur, voulant tirer sur la bête qui sortait de la maison, s'y prit si maladroitement que la charge de grenaille atteignit trois enfants de 13, 5 et 3 ans qui se trouvaient dans la maison du bûcheron Bœhler.

Les deux plus jeunes, transportés aussitôt à la clinique Clément, à Fribourg, sont en danger de mort, ayant été atteints à la tête et aux intestins. Par contre, la fille, âgée de 13 ans, s'en tire avec des blessures sans gravité. Le malheureux et imprudent chasseur s'est d'ores et déjà offert à supporter toutes les conséquences de sa maladresse.

Ecrasé. — On nous écrit: A Sévaz, un jeune homme de 21 ans, Raymond Bersier, a été pris sous un chêne qu'on abattait et a eu la tête écrasée.

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Séance ordinaire, jeudi 8 février 1906, à 8 1/2 h. du soir, au local ordinaire (Hôtel de l'Austruche, 1^{er} étage).

Tractanda: 1^o Demande de la Société helvétique au sujet de sa réunion à tenir à Fribourg, en 1907; 2^o Proposition au sujet d'une publication plus rapide de nos procès-verbaux; 3^o La teneur de la sole et de la demi-sole (avec échantillons), par M. Schmitt, assistant de chimie.

C. A. S. — Séance ordinaire, mercredi 7 février, à 8 1/2 h., au local.

DERNIER COURRIER

La Gazette de Cologne publie un télégramme de Berlin dans lequel sont exposés de nouveau les points de vue développés le 3 février dans ce journal au sujet de la conférence d'Algésiras. En voici les principaux passages :

L'opinion générale en Allemagne est que quelle que soit la tournure que prennent les discussions de la conférence, il ne se produira pas de complications européennes. L'Allemagne ne veut aucun avantage particulier; elle veut simplement s'assurer les avantages qui découlent de la convention de Madrid et du traité de commerce germano-marocain de 1890. Des faits de toute nature ont fait naître cette conviction que la France voulait obtenir au Maroc le même monopole qu'en Tunisie et l'Allemagne était décidée à s'y opposer.

Pour la marche ultérieure des délibérations, tout dépendra de la façon dont la France mettra en pratique, à la conférence, la convention conclue par elle au préalable avec l'Allemagne, convention d'après laquelle une liberté économique sans restrictions devait continuer, à l'avenir, à régner au Maroc. Il serait contraire à l'interprétation allemande de cette convention que la France essayât d'obtenir au Maroc un monopole excluant plus ou moins les autres puissances, soit par des mesures de police, soit par des mesures d'ordre financier, soit en mettant entièrement, ou presque entièrement, la main sur la banque d'Etat qui doit être créée au Maroc.

An cas où la conférence ne parviendrait pas à amener une entente entre la France et la majorité des autres Etats, cela ne constituerait encore pas une occasion de conflit entre les deux parties. Nous cherchons vainement quel pays interpréterait une sus-

pension ou une interruption de la conférence comme un casus belli.

Nous n'avons pas, d'autre part, à envisager l'éventualité d'après laquelle la France entreprendrait au Maroc une guerre de conquête, car les plus importants organes de la presse française ont condamné cette idée, en faisant remarquer qu'une grande partie de l'armée française se trouverait ainsi immobilisée en Afrique pour un temps indéfini.

DERNIERES DÉPÊCHES

Algésiras, 7 février. Les délégués marocains déclarent que le projet de règlement de la question de la police, qui a circulé ces jours derniers, n'émane pas d'eux et qu'ils n'ont élaboré aucun projet.

Rome, 7 février. On assure que le nouveau ministère est constitué. M. Sonnino prendrait la présidence et le portefeuille de l'Intérieur. M. Luzzati recevrait le portefeuille du trésor. M. Guicciardini celui des affaires étrangères. M. Pontano, l'agriculture. M. Carmino, les travaux publics.

Pour les autres portefeuilles, M. Sonnino ferait appel à MM. Sacchi, Cocco-Ortu et Bisselli. M. Marcora a donné sa démission de président de la Chambre. On assure que M. Galli lui succéderait.

Naples, 7 février. Le Vésuve continue à être actif. La lave a envahi trois points de la ligne du chemin de fer du Vésuve sur une étendue d'une centaine de mètres. La gare du funiculaire, qui a cassé de marcher, est aussi menacée.

Londres, 7 février. On mande de Tokio au Daily Telegraph: Notre correspondant à Nagasaki annonce que le général Silvanoff est sérieusement blessé. Il commandait la forteresse de Vladivostock et quand les mutins attaquèrent son quartier général, il reçut deux éclats d'obus. Le général n'abandonna la lutte qu'après avoir perdu beaucoup de sang. Il a été envoyé à Nagasaki, où il se trouve actuellement.

Libau, 7 février. A Waineden, 12 personnes ont été condamnées à mort par la cour martiale. 10 ont été exécutées, les deux autres ont réussi à s'enfuir.

Londres, 7 février. Il a été décidé qu'une réunion des députés unionistes se prononcera sur le choix d'un chef du parti. Cette réunion aura lieu, croit-on, le 15 ou le 19 février.

Londres, 7 février. On télégraphie de New York au Standard: Six voyageurs ont été tués et plus de vingt blessés dans un accident de chemin de fer sur le Northern Pacific près de Helena, dans l'Etat de Montana. Le train dans lequel ces voyageurs se trouvaient est entré en collision avec un train de marchandises et a été jeté au bord du talus.

Londres, 7 février. On mande de New-york au Times que les mineurs des Etats-Unis ont l'intention de se mettre en grève. Le travail cessait le 1^{er} avril, non seulement dans les mines de houille grasse, mais aussi dans celles d'antracite. Toute la production du charbon aux Etats-Unis serait ainsi arrêtée.

Bruxelles, 7 février. Il se confirme que la police de Gand a découvert, il y a quelques jours, un dépôt d'armes dans une maison en construction. La police a saisi plus de deux cents fusils Mauser, trois mille cartouches et une cinquantaine de revolvers.

Un Russe, du nom de Kowalewsky, soupçonné d'avoir expédié ces armes de Bruxelles, où il habite, à Gand, a été arrêté à Bruxelles, au moment où il descendait du train de Gand.

Aarau, 7 février. On ne signale pas de nouveau cas de méningite infectieuse. Le cours de répétition du bataillon de landwehr 120, qui devait avoir lieu à Aarau en mars, se fera sur une autre place d'armes ou sera ajourné à l'automne.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

De 7 février 1906

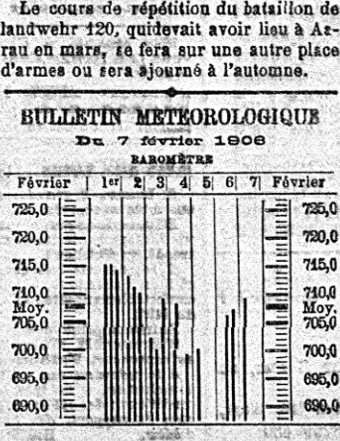


Table with 7 columns: Février, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7. Rows for temperature (8h.m., 1h.s., 8h.s.) and humidity (8h.m., 1h.s., 8h.s.).

Température maximum dans les 24 heures: -2°. Température minimum dans les 24 heures: -4°. Eau tombée dans les 24 h.: mm. Vent: Direction, Force. Etat du ciel: couvert.

Extrait des observations du Bureau central de Zurich: Température à 8 h. du matin, le 7 février: Paris -2°, Vienne -1°, Rome 7°, Hambourg 10°, Pétersbourg 3°, Stockholm -4°.

Conditions atmosphériques en Europe: La haute pression se trouve sur le Danemark et les provinces russes de la Baltique; au nord, une nouvelle dépression se forme; la dépression du sud persiste, mais avec moins d'intensité. Vent du nord et ciel couvert; gelées générales. Neige dans la plaine du Po.

Température reste au-dessous de zéro, avec ciel brumeux à variable et vent du Nord-Est. D. PLANCHEREL, gérant.

Monsieur et Madame Julien Schmidt, alliés Zamoïog, et famille, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher fils

JOSEPH

enlevé à leur affection à l'âge de 14 ans, muet des secours de la Religion. L'enterrement aura lieu jeudi, 8 février, à 8 1/2 heures, en l'Eglise du Collège. Domicile mortuaire: Tour Henri, N° 111. Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.

DIGESTION REGULIERE

DIARRHÉE REBELLE. Du NORVÈGE ROBERT. Brugger (St-Gall) 25 Octobre 1904. Ma petite Joséphine, âgée maintenant de 11 mois, avait fort heureusement une bonne digestion. Constamment malade et souffrant d'une diarrhée rebelle, ses forces diminuaient chaque jour. Nous lui donnâmes alors de l'émulsion Scott; bientôt après, à notre grande joie, nous vîmes l'enfant reprendre; elle ne pouvait auparavant absorber aucune nourriture, sa digestion est aujourd'hui très régulière; elle est redevenue tout à fait robuste qu'aujourd'hui. L'émulsion Scott, à l'aide de foie de morue et aux hypophosphites de chaux et de soude, rétablit le bon fonctionnement des voies digestives fatiguées, aussi bien chez les enfants que chez les adultes, parce que, grâce au véritable et si perfectionné procédé SCOTT, l'huile, indigeste à l'état ordinaire, devient entièrement assimilable. Pour vous garantir, exigez donc la véritable façon SCOTT qui doit toujours porter la marque: le Pêcheur tenant sur son épaule une grosse morue.



LA HERNIE GUÉRIE

par la Méthode CLAVERIE

De tous les modes de traitement de la Hernie, la science contemporaine n'en reconnaît qu'un seul qui soit efficace et vraiment sérieux; c'est la cure palliative sans opération par l'application bienfaisante et souveraine du nouveau bandage pneumatique et sans ressort de l'éminent spécialiste de Paris, M. Clavierie, dont les travaux humanitaires sont universellement connus et qui a été nommé membre du Jury et hors concours à la dernière exposition.

Aussi les Académies européennes et l'opinion publique se sont-elles ralliées à la méthode Clavierie qui, dès son application, supprime la douleur, restitue aux hernieux la liberté de leurs mouvements et graduellement refoule le mal jusqu'à ce qu'il disparaisse tout à fait.

On ne compte plus les guérisons obtenues par ce bienfaisant système qui concilie tous les principes de la science avec le sentiment et la joie de vivre à des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants.

Aussi toutes les personnes atteintes de Hernies, Descentes, Efforts, Maladies du Ventre, etc., doivent elles profiter du passage de M. Clavierie qui recevra les malades et fera lui-même l'application de son incomparable méthode de 9 h. du matin à 5 h. du soir, à FAYENCE, à l'Hôtel de l'Ours, le mardi 13 février.

Tous nos lecteurs qui en feront la demande à M. Clavierie, 334 Faubourg Saint-Martin à Paris, recevront gratuitement son magistral « Traité de la Hernie ». 666

Purifiez le sang

en lui donnant de nouvelles forces avec une cure de Dépuratif Gallies à base de phosphates et fer. Excellent pour les enfants qui ne supportent pas l'huile de foie de morue. En flacons de 3 fr. et 5 fr. 50; ce dernier suffit pour la cure d'un mois. Exigez la marque des « deux palmiers » sur chaque flacon. 121 64. Dépôt général: Pharmacie Golliez, Morat.

L'emplâtre Rocco

le remède souverain contre le Rhumatisme. 1 fr. 25 dans les pharmacies. 71

Soie p. Robes de Mariées

Soie p. Robes de Cérémonie

Soie Damas

Soie Satin

des qualités les plus diverses, pour blouses et robes; ainsi que les dernières nouveautés de la « Henneberg-Soie » en noir, en blanc et couleurs, à partir de 95 cent. jusqu'à fr. 25.— le m. Echantillons par retour du courrier.

G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à Zurich.

A vendre un grand chien d'attelage

très fort, bon pour la garde, court poil, à prix très modéré. S'adresser rue du Progrès, 18. Beauregard. 8568 614-286

UN JEUNE HOMME

fort et robuste, intelligent, cherche une place comme aide magasinier ou autre emploi en ville. Adresser les offres sous chiffres 619. H572P. à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

UNE ALLEMANDE

Qu'elle demoiselle serait disposée à donner des leçons de conversation française contre de la conversation allemande. Offres écrites sous chif. H567F à Haasenstein et Vogler Fribourg. 613

A vendre, faute de place, une magnifique paire de chiens bergers

allemands (loups), sujets ayant obtenu plusieurs 1er prix aux expositions internationales, très doux envers les enfants; ainsi que 3 jeunes âgés de 2 mois, de même race. 879B 616. E. Hausher, Hôtel de l'Union, Bulle.

M^{me} Joseph de Remy, 37, rue de l'Hôpital, demande immédiatement une femme de chambre

sachant bien coudre et repasser. Jeune Allemande cherche famille catholique au pair ou en payant une petite pension pour apprendre français et conduite du ménage. H41255 617. Fabrikant Franz Pieper, München Gladbach, (Prusse rhénane).

UN JEUNE HOMME

connaissant les deux langues, bien au courant de tous les travaux de bureau, travailleur et ayant de l'initiative, est demandé comme employé dans une maison importante de la place. Inutile de se présenter sans de bonnes références. Adresser les offres, avec prétentions, sous H559F à l'agence de publicité Haasenstein & Vogler, à Fribourg. 608

On recevait à la Poupinière de Fribourg quelques enfants

âgés de moins de 6 mois. Excellentes conditions très avantageuses. H511F 551-276. S'adresser à la directrice, rue de Moral, Fribourg.

Cors aux pieds

soient enlevés d'urgence sans douleur par la pommade pour les cors de F. Müller. Succès garanti depuis des années. Médaillés de plusieurs Expositions hygiéniques. Prix: 90 cent. G. Lapp, drog., Fribourg.

Le meilleur Déjeuner pour Enfants CACAO À L'AVOINE MARQUE CHEVAL BLANC.

Le meilleur Déjeuner pour Enfants CACAO À L'AVOINE MARQUE CHEVAL BLANC.

Banque hypothécaire suisse A SOLEURE
Nous recevons des dépôts, ferme pour 3 ans, au taux du 4 %.
Les versements peuvent s'effectuer chez MM. Weck, Aeby & C^o, à Fribourg. H326F 430

Entreprise de bâtiments

Architecte, technicien
BON DESSINATEUR
peut entrer avec 12.15.000 fr. chez un entrepreneur de la Suisse centrale comme employé intéressé ou compagnon. Envoyer les offres sous chiffres Q781Y, à Haasenstein et Vogler, Berne. 603

Cuisinière

On demande, dans hôtel de campagne, pour entrer au 1er juin, une cuisinière connaissant la cuisine française. Bonnes références exigées. Bon gage. 610. Adresser les offres sous chiffres H562F à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

A REMETTRE

pour cause de départ, en sous-location des murs voisins de rez de chaussée du N° 36, Route Neuve, à proximité de la gare. Grands locaux, confortablement aménagés, conviendraient pour bureaux, magasins ou entrepôts, etc. Peuvent être visités tous les jours, de 8 h. à midi et de 2 h. à 7 heures. H112P 280

Attention!

Jeune employé cherche chambre et pension dans famille honnête, parlant français aux environs de Péroilles, Grand'Plaine, ou poste. Offres dét. avec prix, sous B. F. A., poste restante, Fribourg. H569F 614

MAGASINIER

Une importante maison de fers et quincaillerie de la Suisse romande demande un magasinier au courant de la vente des articles de ferronnerie et serrurerie. Adresser les offres avec références et certificats de connaissance de la vente sous Z30579L, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Lausanne. 618

Confiserie M. BINZ-BONGARD

Stalden, 130
Succursale Neuveville, N° 86
Spécialité de Lekerlis de Bâle
TABLETTES à la MOUSSE d'ISLANDE recommandées contre la toux
Tous les lundis, gâteaux au fromage

Respirateur (Chlorozone)

Appareil indispensable pour la guérison de la faiblesse de poitrine, des bronchites, de l'emphysème, asthme, neurasthénie et anémie par insuffisance respiratoire et manque d'oxygénation du sang. 4122. L'emploi régulier du respirateur « Chlorozone » chez les jeunes gens, augmente la capacité respiratoire, vivifie le sang et rend les poumons réfractaires aux germes de la tuberculose. Pour tous autres renseignements, s'adresser à la clinique du Dr A. Wyss, rue de Candolle, 26, Genève.

SAGE-FEMME de 1^{re} classe

M^{me} V. RAISIN
Reçoit des pensionnaires à toute époque.
Traitement des maladies des dames. 49
Consultations tous les jours. Confort moderne.
Bains. Téléphone.
I, rue de la Tour-de-l'Île, 1 GENEVE

Leçons écrites de compt. américaine. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 97. 240

M^{me} Dozat, à Champvent près Yverdon, demande de suite

UNE FILLE

sachant déjà un peu coudre. 575

Avis aux commerçants

A louer, 2 grandes caves, ensemble ou séparément. Divers locaux pouvant servir de magasin, de bureaux, d'entrepôt, ou d'atelier tranquille. 1 logement de 6 chambres et 2 de 5 chambres, le tout très confortablement situé à l'Avenue du Midi. Entrée au printemps. S'adresser à H. Hogg-Mons, entrepreneur, Fribourg. A la même adresse, on trouve à acheter, à de très bonnes conditions: des villas, des maisons de rapport, des terrains à bâtir. H192F 845

Prenez Garde!

N'écoutez pas les conseils intéressés qui vous vantent, contre la Toux, les vieux et inactifs remèdes.
N'écoutez pas non plus ceux qui vous proposent une contrefaçon ou une imitation.

Il y va de votre Santé. -- Méfiez-vous!

Exigez toujours les Véritables

PASTILLES VALDA

en boîtes scellées de la bande de garantie

Ce merveilleux remède est unique: l'extrême volatilité de ses essences antiseptiques, en fait un produit extraordinairement supérieur à tous les autres.

Pour vous préserver de toutes les maladies des voies respiratoires;
Pour vous guérir des Maux de Gorge, Enrouements, Rhumes de Cerveau, Bronchites, Gripes, Influenza, Rhumes, Asthme, Emphysème, Pneumonies, etc...

Prenez les VÉRITABLES

Pastilles Valda

en boîtes de 1.50 portant le mot VALDA et l'adresse du seul fabricant
H. CANONNE, phien, 49, rue Réaumur, Paris.
Dans toutes les Pharmacies.
Vente en Gros pour la Suisse: F. Uhlmann Eyrard, à Genève.

A vendre, dans le canton de Vaud, au pied du Jura

UN HOTEL

admirablement situé sur une des premières routes cantonales, relations directes avec la France et le canton de Neuchâtel, ayant 12 chambres environ, café restaurant, véranda, écurie, feuill, poids public, buanderie, séchoir, etc., etc. S'adresser à Julien Nicolet, à Yverdon. H2059L 508

THURINGIENNES

Ecole technique supérieure pour construction de machines et électro-technique. Divisions pour ingénieurs, techniciens et contre-maîtres. Grands ateliers de fabrication pour l'éducation pratique de volontaires. — Commiss. d'Etat d'examen Etrangers acceptés. Prosp. gratis.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

SALLE DU LYCÉE

Dimanche 11 février 1906, à 5 h. précises

1^{re} Matinée de Musique de chambre

consacrée aux œuvres de L. van Beethoven (1770-1827)

Quatuor du Conservatoire

AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE M^{lle} M. MORARD, soprano et de M^{me} WILCZECK, pianiste

PRIX DES PLACES:

Abonnement aux 3 séances, 3 fr. Entrée à une matinée, 1 fr. 50. Réduction pour Messieurs les étudiants

Location au magasin de musique, 29, rue de Lausanne. 609

Jiu-Jitsu

Un cours de lutte japonaise, sous la direction du champion A. Cherpilloz, est organisé sous les auspices de l'« Ancienne ». Il durera 6 jours et la date comme les heures de leçons seront fixés par les participants. Les personnes que cela peut intéresser sont priées de s'adresser, sans retard, à M. Fritz Kolly, président de l'« Ancienne », ou à M. F. Christen, au Midi. H554F 607

MISES DE VINS

environ 100,000 litres

Les vigneron-proprétaires de Sevnit, près Lutry, exposeront en mises publiques leur récolte de 1905, le jeudi 15 février 1906, à 3 h de l'après-midi, au Collège de Savvât. Dégustation de 1 à 3 h. Echantillons aux mises.

Pour renseignements et bordereau, s'adresser à M. Alfred Dentan, à Savvât. H20454L 504

Technikum Jmenau

Ecole technique supérieure pour construction de machines et électro-technique. Divisions pour ingénieurs, techniciens et contre-maîtres. Grands ateliers de fabrication pour l'éducation pratique de volontaires. — Commiss. d'Etat d'examen Etrangers acceptés. Prosp. gratis.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

SALLE DU LYCÉE

Dimanche 11 février 1906, à 5 h. précises

1^{re} Matinée de Musique de chambre

consacrée aux œuvres de L. van Beethoven (1770-1827)

Quatuor du Conservatoire

AVEC LE BIENVEILLANT CONCOURS DE M^{lle} M. MORARD, soprano et de M^{me} WILCZECK, pianiste

PRIX DES PLACES:

Abonnement aux 3 séances, 3 fr. Entrée à une matinée, 1 fr. 50. Réduction pour Messieurs les étudiants

Location au magasin de musique, 29, rue de Lausanne. 609

Jiu-Jitsu

Un cours de lutte japonaise, sous la direction du champion A. Cherpilloz, est organisé sous les auspices de l'« Ancienne ». Il durera 6 jours et la date comme les heures de leçons seront fixés par les participants. Les personnes que cela peut intéresser sont priées de s'adresser, sans retard, à M. Fritz Kolly, président de l'« Ancienne », ou à M. F. Christen, au Midi. H554F 607

Une jeune personne

en parfaite santé, cherche à se placer comme nourrice. 601

Pour renseignements, s'adresser au Dr Perria, à Romont.

On cherche une bonne sommelière

S'adresser au Café de la Paix, Fribourg. H545F 598

FABRIQUE DE FOURNEAUX A SURSEE

Lessiveuses, Potagers, Calorifères, Catalogues sur demande.

SUCCURSALE A BERNE

Hirschengraben-Wallgasse

moteur

Pour cause de changement, à vendre de suite, à des conditions très avantageuses, un

à gaz et à benzine de 1 1/2 HP, avec ses accessoires d'installation, le tout en parfait état.

S'adresser directement à M. Camille Leuba, Eroges 611, Col des Roches (cl. Neuchâtel). H276G 413

Vins Fendant du Valais

première qualité 1905, à 40 et 42 cent. le litre rendu sur wagon, gare Martigny.

S'adresser à Gay & C^o, Martigny-Bourg. 505

Echantillons à disposition.

Demander gratis le nouveau catalogue, environ 1000 illustrations d'après photographie de

Joallerie, Bijouterie Horlogerie garantie

E. Leicht-Mayer & Cie. LUERNE

14, près de la Cathédrale

A VENDRE

au Boulevard de Péroilles

une villa

avec tout le confort moderne. Prix avantageux.

Pour tous renseignements, s'adresser à Ryser & Thalman, au étage de la Banque populaire suisse H800P 472

HOTEL A VENDRE

dans le canton de Vaud, au pied du Jura, sur route internationale très fréquentée, un établissement de vieille renommée, clientèle faite, 10 chambres, grande salle de bal, véranda chambre à lessive, séchoir, immeuble attenant, avec 2 appartements, caves, etc., poids public, jardin et place. Agencement de café et caves complet.

Pour renseignements, s'adresser à J. Nicolet, rue du Casino, Yverdon, ou W. Gilliland, agent d'affaires en cette ville. H20450L 435

Grand choix de PATINS

Traineaux Crampons à glace

OUTILS

A découper Bois à découpage Boîtes à outils Armoires à outils Machines à coudre

PFÄFF

Balances de cuisine Plats à servir

Cafetières et théières nickelées

Paniers à pain 580

Lanternes électriques

E. WASSMER, Fribourg

D^r H. GANGUILLET

dentiste-américain

diplômé des Facultés de Genève et de Philadelphie

succès de M. Ch. Brüllet, méd.-dent.

A PAYERRE

Consultation tous les jeudis, de 8 à 12 h. et de 2 à 4 h.

Maison Comte-Rapin vis-à-vis du Café du Pont

LE VÉRITABLE

Elixir tonique pour les nerfs

du Dr Lieber, professeur et sans rival jusqu'à présent

Guérison complète et sûre de toutes les maladies nerveuses, même les plus opiniâtres, guérison assurée des états de faiblesse, douleurs d'estomac, de la tête et du dos, palpitations, migraines, digestion difficile, etc.

Détails plus précis dans le livre Ratgeber, que l'on peut se procurer gratis dans chaque pharmacie et au Dépôt général.

Se trouve en flacons de 1/2 l., 1 l., 1 1/2 l., 2 l., 3 l., 4 l., 5 l., 6 l., 8 l., 10 l., 12 l., 15 l., 20 l., 25 l., 30 l., 40 l., 50 l., 60 l., 70 l., 80 l., 90 l., 100 l.

Les commandes de St-Jacobs, remède efficace et recommandé par les médecins pour les maladies de l'estomac. — Prix du flacon: 1 fr. 25 et 2 fr. 50.

Dépôt général: Pharmacie HARTMANN, Steckborn

Dépôts: Fribourg: Pharmacie LAPP; Châtel-Saint-Denis: Pharmacie Jambé. 8749

Tous les convalescents, anémiques, débiles, neurasthéniques doivent faire une cure de Vin Lego, le tonique reconstituant par excellence. Meilleur et plus efficace que tous les autres vins méteilains. — Dépôt général, Ch. Leclerc et Gorin, droguerie de la Croix d'Or, Genève. Le litre à fr. 25, 1/2 litre 2 fr. 50 franco dans toute la Suisse.